



## Rapport d'instruction

Dossier ADEME N°: 1428C0025

Dossier AAUC/CTC N°: 13\_094

<b>Maître d'ouvrage - raison sociale</b>	<b>SA Rondinara Loisirs</b>
Adresse	Suartone - 20 169 BONIFACIO
CODE NAF	5530Z
SIRET	34314827600052
Responsable Légal	M. LUCCIANI Ange
<b>Opération</b>	Installation d'un système de production d'eau chaude solaire au camping Rondinara Loisirs d'une surface de 24m <sup>2</sup>
<b>Lieu de réalisation</b>	BONIFACIO
<b>Date prévisionnelle de réalisation</b>	juin-14
<b>CPER 2014-2020</b>	ProDEME (ADEME/CTC)
<b>Dossier instruit par l'AAUC dans le cadre du PO FEDER</b>	non
<b>Dossier instruit par l'ADEME dans le cadre du Grenelle</b>	non
<b>Instructeurs :</b>	
ADEME : LEGRAND Christophe	AAUC/CTC : AMBACH ALBERTINI Judicaël
<b>Gestionnaires :</b>	
ADEME : BIANCARDINI Vanina	AAUC/CTC : BOUAZZA Sonia

ADEME		AAUC / CTC	
Date de la demande	18/10/2013	Date de la demande	18/10/2013
Date de réception	25/10/2013	Date de réception de la demande	23/10/2013
Date d'accusé de réception	05/02/2014	Date AR du dossier complet	

<b>Date du Comité de Gestion</b>	
----------------------------------	--

## MAITRE D'OUVRAGE

Type de maître d'ouvrage	Privé
Dans le cas d'une entreprise, au sens communautaire du terme, l'entreprise est :	Petite
Situation du maître d'ouvrage au regard de la TVA	Assujetti (TVA récupérée)
Financement	Autofinancement

## CADRE DE L'OPERATION

Secteur	Concurrentiel
Dans le cadre d'une opération en secteur concurrentiel, réglementation applicable	Régime cadre exempté de notification X63/2008

## MOTIVATIONS DES INSTRUCTEURS

<b>ADEME</b>	Avis favorable. Cette opération répond aux objectifs du PRODEME (fiche 3 : Solaire thermique). Ce projet participera à la politique de développement des énergies renouvelables et permettra d'éviter l'émission un peu plus de 2 tonnes équivalent CO2 chaque année dans l'atmosphère.
<b>CTC / AAUC</b>	Avis favorable. Cette opération répond aux objectifs du PRODEME (fiche 3 : Solaire thermique). Ce projet participera à la politique de développement des énergies renouvelables et au développement du tourisme vert.

# ANNEXE TECHNIQUE

## ANNEXE 1 - Annexe Technique

<b>Contexte :</b>	Le Directeur du camping souhaite installer des capteurs solaires thermiques sur un bloc sanitaire afin d'assurer une partie de la production d'eau chaude sanitaire.
-------------------	--

<b>Lieu de réalisation :</b>	BONIFACIO (Corse du Sud)
------------------------------	--------------------------

<b>Description technique de l'opération :</b>	<p>Fourniture et pose d'un système de production d'eau chaude sanitaire solaire pour l'alimentation en eau chaude d'un bloc sanitaire. L'installation se composera de 2 systèmes de production d'eau chaude composés chacun d'un ballon de 1 000 L et d'une surface de capteurs solaires de 12 m<sup>2</sup>, couplés à l'actuelle production au gaz.</p> <p>Energie substituée : Gaz cuve</p>
---	--

Indicateurs	ENR : Production énergie finale (kWh/an)	MDE : Energie finale économisée (kWh/an)	Emissions teqCO <sub>2</sub> /an	Energie primaire économisée (tpe/an)	Energie primaire économisée (tep/an)
	15 370	SO	3,43	-	1,33
<b>Hypothèses</b>	<p>1MWh électrique substitué/produit équivaut à 0,765 teqCO<sub>2</sub>, 0,243 tpe, 0,232 tep</p> <p>1MWh gaz substitué équivaut à 0,223teqCO<sub>2</sub>, 0,0862 tep (remarque si Gaz réseau + 10% pertes)</p> <p>1MWh fioul substitué équivaut à 0,273teqCO<sub>2</sub>,0,086 tep</p> <p>teqCO<sub>2</sub> : tonne équivalent CO<sub>2</sub>; tpe : tonne pétrole évitée; tep : tonne équivalent pétrole (Convention)</p>				

<b>Contenu du rapport final</b>	<p>Rapport d'exécution Photo de l'installation Fiche technique de l'installation Factures acquittées et justificatifs de paiement</p> <p>Le rapport final d'exécution devra parvenir au financeur au moins 45 jours avant la fin d'exécution de la décision.</p>
---------------------------------	--

<b>Echéancier prévisionnel de réalisation</b>	<p>Date prévisionnelle de début d'opération : Juin 2014</p> <p>Date prévisionnelle de fin d'opération : Juin 2014</p>
---	---

# ANNEXE FINANCIERE

## ANNEXE 2 - Annexe Financière

Décision N° 1428C0025

Dossier PRODEME N°13\_094

Cette opération devrait être rattachée au partenariat mis en oeuvre entre la Collectivité Territoriale de Corse et l'ADEME dans le cadre du Programme de Développement des Energies renouvelables et de la Maîtrise de l'Energie 2014 (PRODEME). Le rattachement sera précisé ultérieurement par simple courrier de l'ADEME.

### 1 - Coût total de l'opération et détail estimatif des dépenses éligibles

	Coût (€HT)	Dépenses éligibles à justifier (€HT)
<b>Postes</b>		
2 systèmes solaires 1000 litres / 12 m <sup>2</sup> de capteurs solaires Giordano de	25 640,00	25 640,00
Pose et raccordement	6 800,00	6 800,00
Remise	-2 595,20	-2 595,20
<b>TOTAL</b>	<b>29 844,80</b>	<b>29 844,80</b>

### 2 - Modalités de calcul de l'aide / Détermination du montant de l'aide

Le bénéficiaire est assujéti à la TVA. Cette aide ne pourra pas être cumulée avec les Certificats d'Economie d'Energie (CEE).

#### 2.1 - Détermination du coût admissible (assiette) pour tous les postes

Le coût admissible correspond au surcoût de l'installation solaire (dépenses éligibles à justifier et plafonnées) par rapport à un investissement de référence :

Coût de l'investissement solaire (= dépenses éligibles à justifier) :	29 844,80 €
Plafond des dépenses éligibles ( 2000 €/m <sup>2</sup> de capteurs)	48 000,00 €
Investissement de référence ( 2 accumulateurs gaz de 300L)	2 850,00 €
<b>► Poste : Coût admissible</b>	<b>26 994,80 €</b>

#### 2.2 - Détermination du montant de l'aide

Selon le régime cadre exempté de notification X63/2008, l'aide publique maximale est de 65% du coût admissible pour une petite entreprise, soit :

	Coût admissible (assiette €HT)	Taux de subvention	Aide PRODEME maximale (€)
Eau chaude sanitaire solaire	26 994,80	65%	17 546,62
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>65%</b>	<b>17 546,62</b>

#### 2.3 - Récapitulatif

	Coût de l'opération (€HT)	Dépenses éligibles à justifier (€HT)	Coût admissible (assiette en €HT)	Aide PRODEME (€)
Eau chaude sanitaire solaire	29 844,80	29 844,80	26 994,80	17 546,62
<b>TOTAL</b>	<b>29 844,80</b>	<b>29 844,80</b>	<b>26 994,80</b>	<b>17 546,62</b>

### 3 - Plan de financement prévisionnel

#### • Sur le coût total :

ADEME	17 546,62 €	58,79%
Bénéficiaire	12 298,18 €	41,21%
<b>TOTAL</b>	<b>29 844,80 €</b>	<b>100,00%</b>

#### • Sur le coût admissible :

ADEME	17 546,62 €	65,00%
Bénéficiaire	9 448,18 €	35,00%
<b>TOTAL</b>	<b>26 994,80 €</b>	<b>100,00%</b>